



Covid 19 : l'aide à la reprise d'une entreprise étendue à la reprise d'un fonds en location-gérance

Actualité législative publié le **29/07/2021**, vu **614 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Cette aide est calquée sur le modèle de celle instituée en mai dernier en faveur des sociétés qui ont repris une entreprise en 2020 et qui n'ont réalisé aucun chiffre d'affaires par suite des fermetures sanitaires.

LES ENTREPRISES CONCERNÉES

Cette nouvelle aide est ouverte aux entreprises qui remplissent, cumulativement, les conditions suivantes :

- elles ont été créées au plus tard le 31 décembre 2020 ;
- elles exploitent un fonds de commerce ou un établissement artisanal entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020, dans le cadre d'un contrat de location-gérance régulièrement publié dans un support habilité à recevoir les annonces légales, et dont elles sont toujours titulaires, à la date de dépôt de la demande d'aide ;
- l'activité affectée au fonds de commerce a fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public sans interruption entre le 1er novembre 2020, ou la date de prise en location-gérance du fonds, et le 1er mai 2021 ;
- elles justifient d'un chiffre d'affaires nul au cours de l'année 2020 (hors celui réalisé sur les activités de vente à distance, avec retrait en magasin ou livraison, ou sur les activités de vente à emporter, lequel n'est donc pas pris en compte) ;
- elles ne sont pas contrôlées par une autre entreprise, et elles ne contrôlent pas elles-mêmes une autre entreprise.

MONTANT DE L'AIDE

Pour les entreprises de moins de 50 salariés, l'aide prend la forme d'une subvention dont le montant est égal à 90 % de l'opposé mathématique de l'excédent brut d'exploitation coûts fixes (EBE) constaté pour la période du 1er janvier au 30 juin 2021 (ou à 70 % pour les entreprises de 50 salariés ou plus).

Nota : en pratique, l'EBE est égal aux Recettes + subventions - les achats consommés - les consommations en provenance de tiers - les charges de personnel - les impôts et taxes et versements assimilés [compte 70 + compte 74 - compte 60 - compte 61 - compte 62 - compte 63 - compte 64].

Cet excédent brut d'exploitation doit être calculé et certifié par un expert-comptable.

MODALITÉS ET DATE DE DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE

La demande d'aide doit être déposée par Internet jusqu'au 1er septembre 2021 inclus, sur l'espace professionnel de votre société sur le site www.impots.gouv.fr.

Elle doit être accompagnée des justificatifs suivants :

- une attestation d'un expert-comptable mentionnant l'excédent brut d'exploitation coûts fixes pour la période éligible et conforme à un modèle établi par la direction générale des finances publiques (disponible sur le site www.impots.gouv.fr) ;
- la balance générale 2021 pour la période éligible (1er janvier au 30 juin 2021) et la balance générale pour l'année 2020 ;
- la copie de l'extrait ou de l'avis donnant publicité du contrat de location gérance ;
- les coordonnées bancaires de votre société.

Source : Décret n° 2021-942 du 16 juillet 2021, J.O. du 17.

https://www.assistant-juridique.fr/location_gerance.jsp

[Guide : Conclure un contrat de location-gérance](#)

Articles sur le même sujet :

- [Conclure un contrat de location-gérance](#)
- [Céder un fonds de commerce](#)
- [Céder des parts de SARL](#)
- [Gérer un compte courant d'associé](#)
- [Rémunérer un gérant de SARL](#)
- [Révoquer un gérant de SARL](#)
- [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
- [Dissoudre une SARL](#)
- [Guide pratique de la SARL](#)

- [Location-gérance : les avantages et les inconvénients](#)
- [Comment calculer les redevances d'une location-gérance ?](#)
- [Le contrat de location-gérance contenant une promesse de vente](#)
- [Quelles conditions et formalités pour mettre un fonds en location-gérance ?](#)
- [Location-gérance : durée, contenu du contrat et redevances](#)
- [Rapports du locataire-gérant et du propriétaire de l'immeuble](#)
- [Qui doit payer les dettes de la location-gérance ?](#)
- [Quelle est la durée d'une location-gérance ?](#)

- Conséquences de la fin d'un contrat de location-gérance
- Comment céder un fonds de commerce ?
- Comment rédiger un acte de cession de fonds de commerce ?
- Quelles sont les obligations du locataire-gérant ?
- Comment résilier un contrat de location-gérance ?
- Quelles sont les obligations du propriétaire d'un fonds en location-gérance ?
- La location-gérance et les autres contrats relatifs au fonds
- Liquidation judiciaire : le sort des créanciers
- Remplir une déclaration de créances
- Comment modifier les statuts d'une SARL en 3 étapes ?
- Que faire en cas de déficit dans une société à l'IS ?
- Cession d'une entreprise : le protocole d'accord
- Vaut-il mieux vendre son fonds de commerce ou ses parts sociales ?